

OCTOBRE 2001

Numéro 2



SOMMAIRE

- L'éditorial
- Quelques images de la St Maurice
- L'eau à Martignat, une vieille histoire
- La zone artisanale des Lavours
- De nouveaux employés municipaux
- Brèves
- Formalités administratives pour un passeport et une carte d'identité

Editorial

Madame, Monsieur,

Septembre est le mois de la rentrée pour nous tous, petits et grands. Les enfants, enseignants et aides maternelles ont trouvé une école maternelle toute rénovée et agrandie avec un agréable chemin d'accès depuis la grande rue. A l'école primaire, tout le monde suit de près l'avancement des travaux. Le bâtiment est maintenant hors d'eau et la pose des cloisons intérieures a débuté dans les délais. Le déménagement des classes est donc annoncé pour Noël. Septembre est aussi le mois de la fête

patronale, la saint Maurice. Cette année, de nouvelles animations étaient inscrites au programme : une épreuve cycliste très animée, zone des Lavours, et la première édition d'une course de trottinettes qui fera date. L'après-midi s'est terminé par un concours de boules lyonnaises au stade. En soirée, le bal a été animé par les jeunes musiciens du village. Le dimanche, la chorale mixte de Groissiat-Martignat a ouvert le programme des festivités avant l'apéritif de la municipalité.

Une tartiflette géante était servie à près de 300 personnes au complexe du Lange. Philibert le ventriloque et l'orchestre TROPIC ont animé l'après-midi alors que les enfants profitaient de la fête foraine. Ces deux journées se sont parfaitement déroulées. L'esprit sportif et la convivialité étaient au rendez-vous. Un grand bravo à tous ceux et celles qui ont animé et participé à cette fête contribuant ainsi à son franc succès. Rendez-vous l'année prochaine !

Martine VALLET

Quelques images de la St Maurice



L'Eau et Martignat, une vieille histoire ...



De tous temps la région et particulièrement Martignat, a été confrontée au problème de l'eau : soit elle manquait, soit elle inondait.

Dans les années 1840 - 1870, les paroissiens de Martignat montaient en procession demander l'intercession de Saint-André patron d'Apremont et ceux d'Apremont descendaient à Martignat faire de même auprès de Saint-Maurice patron de Martignat.

Plus scientifiquement nous pouvons constater que la région se trouve dans un système karstique fait de failles qui se remplissent au moment des pluies mais qui se vident tel un réservoir percé.

En effet, d'après les études géologiques, la vallée de l'Ange est coupée de failles perpendiculaires à la vallée qui constituent de véritables nappes d'eau verticales. Ces nappes ont des exutoires à différentes altitudes ce qui donne des sources en fonction du niveau de la pluviométrie. Ces nappes peuvent aussi ne pas atteindre le fond de la vallée ce qui nous donne des sources d'altitude.

Tout le long de la rivière au fond de la vallée nous avons un système alluvionnaire assez étroit qui est alimenté par la rivière mais aussi par les failles.

L'eau recueillie dans les failles ne subit aucun filtrage et véhicule tous les micro-organismes qu'elle ramasse au cours de son cheminement sur le sol notamment en forêt. La zone alluvionnaire est elle aussi exposée parce que l'eau provenant de la rivière n'est pas exempte de pollution.

Il y a bien longtemps le village s'approvisionnait certainement par des puits et des sources. Par la suite, des travaux furent exécutés afin de capter la source d'Ecoles et d'approvisionner des fontaines de quartier et un petit réservoir situé au pied des escaliers de l'Eglise.

Par la suite, le réservoir de la route d'Evron fut construit et l'eau d'Ecoles y était refoulé par pompage. Ce système est resté en service jusqu'en septembre 2000.

Le hameau d'Evron avait ses propres sources qui alimentaient un réservoir et il en était de même pour le hameau de Jargeat.

Avec le temps, ces sources se sont tarées petit à petit du fait du développement de la végétation mais aussi par le fait que l'eau dissoud le calcaire et trouve de nouveaux cheminements.

La source d'Ecoles a fourni de l'eau aux habitants de Martignat pendant des dizaines d'années avec des périodes de pénurie les années de sécheresse. Pour y remédier, il y avait un puits près de la station de pompage alimenté par la zone alluvionnaire. Mais en période très sèche cela était insuffisant et il fallait rationner l'eau.

La distribution de l'eau a aussi été confrontée aux problèmes sanitaires. Avec l'évolution des mesures de santé, l'eau doit répondre à des critères bien précis. Afin de les respecter un système de chloration avait été installé à la station de pompage et cette eau traitée était refoulée aux réservoirs de la route d'Evron puis à celui d'Evron et aussi à celui de Jargeat. Ces deux réservoirs ne pouvaient donc plus recevoir de l'eau de leurs sources du fait qu'elles n'étaient pas traitées. L'eau ainsi distribuée respectait les normes de sécurité définies par la DDASS qui effectue des contrôles réguliers.

Dans les années 90, des recherches furent lancées sur la commune afin de trouver de nouvelles ressources. Le bief de la Courbe semblait donner des résultats prometteurs. Des études géologiques et des essais de pompage ont été réalisés. Cette ressource était intéressante au point de vue quantité mais très décevante au niveau qualité. Il aurait été nécessaire de construire une station de filtration et d'établir un périmètre de protection tout autour.

Ces différentes contraintes entraînaient un coût estimatif que l'on n'était pas sûr de maîtriser.

D'autre part, cette ressource était toujours d'origine karstique et personne ne pouvait nous garantir la pérennisation dans le temps. Le Conseil Municipal a donc décidé en 1996 de s'approvisionner sur le réseau du District d'Oyonnax.

A suivre

Zone artisanale des Lavours



Du fait de la saturation de la Zone du Borrey et pour répondre aux demandes d'industriels de Martignat et d'ailleurs, la Municipalité a procédé à l'achat des terrains du secteur des Lavours pour créer une Zone Artisanale.

L'acquisition de 70 000 m² dont 50 000 m² constructibles doit permettre l'installation d'environ 14 entreprises.

Le projet d'aménagement de cette zone a été mené en concertation avec l'Atelier du Triangle de MACON, bureau d'étude qui nous avait déjà assisté lors de la modification du Plan d'Occupation des Sols. L'étude a été centrée sur un respect maximum de l'environnement par la création d'une zone paysagère, la préservation des entrées du village (loi Dupont), et la réalisation de bassins de rétention d'eau arborés. Ces derniers résultent

d'une enquête hydraulique prenant en compte tout le bassin versant et le lotissement de l'Orée du Bois.

Trois entreprises sont en cours d'installation à ce jour. Il s'agit des sociétés :

- MARTIPLAST
- J.P. GROSFILLEY
- GULSEVEN

Avec l'adhésion de Martignat à la Communauté de Communes d'Oyonnax, c'est la C.C.O. qui gère et vend les parcelles. La Commune conserve à sa charge l'entretien d'une bande d'espace vert de 3 mètres en bordure de la voirie et la maintenance du site.

Pour tout projet, veuillez prendre contact avec l'Agence de Développement Economique, 7 rue Michelet à Oyonnax au 04.74.73.94.80.

De nouveaux employés municipaux :

Deux nouveaux employés municipaux ont rejoint la commune en 2001, réservez leurs le meilleur accueil.



Nathalie LEAL Agent administratif stagiaire



Patrick LOISY Conducteur spécialisé 1^{er} niveau

En bref ...

M. Christophe COURTIN, boucher-traiteur à Nantua, réalisera des tournées dans notre commune à partir de janvier 2002.

En bref ...

A la suite de la dissolution du club de tarot, le reliquat du compte est versé au profit du comité des fêtes.

Suppression des fiches d'état civil :

Depuis le 1^{er} janvier 2001, les fiches familiales et individuelles d'état civil n'existent plus.

Pour la plupart des démarches administratives, les usagers peuvent justifier de leur identité, de leur état civil, de leur situation familiale ou de leur nationalité française par la présentation de l'original ou la production ou l'envoi d'une photocopie lisible de l'un des documents suivants : Le livret de famille régulièrement tenu à jour, la carte nationale d'identité en cours de validité, le passeport en cours de validité, la carte d'ancien combattant, la carte d'invalidé de guerre, la carte d'invalidé civil ou la copie ou extrait de l'acte de naissance revêtu de l'une des mentions prévues à l'article 28 du code civil.

Carte d'identité et passeport, premières demandes ou renouvellement :

PIECES A PRODUIRE	Carte d'identité (1)	Passeport (2)
Photos noir et blanc (obligatoire) de moins de 3 mois	2	2
Timbre fiscal	non	400,00 F pour un majeur 200,00 F pour un mineur
Livret de famille	oui	oui
Justificatifs de domicile récents (facture EDF, téléphone ...)	2	2
Justificatifs de nationalité française	Pour les personnes devenues récemment Française	Pour les personnes devenues récemment Française
Carte Nationale d'Identité (CNI)	La CNI périmée ou une déclaration de perte ou de vol de la CNI	La CNI en cours de validité
Passeport	non	Le passeport périmé (pour le conserver, en faire la demande sur papier libre)
Information précisée sur le document	La taille	La taille et la couleur des yeux
Validité	10 ans	10 ans pour un majeur 5 ans pour un mineur
Délai d'obtention	1 mois minimum	10 jours

- (1) Les personnes majeures devront fournir les dates et lieu de naissance de leurs parents. Pour les enfants dont les parents sont divorcés, le parent faisant la demande de CNI devra présenter le jugement du tribunal lui attribuant la garde de l'enfant.
- (2) Le majeur qui demande l'inscription sur son passeport d'un mineur de moins de 15 ans, acquitte un droit de timbre de 400,00 F couvrant une validité fiscale de 10 ans, à compter de la date de délivrance. Un premier passeport d'une durée de validité de 5 ans lui est délivré et il est renouvelable gratuitement pour la même durée. Lorsque le mineur atteint l'âge de 15 ans, l'inscription devient caduque, il doit alors solliciter un passeport individuel pour 5 ans (200 F).

HORAIRES MAIRIE :

Du lundi au vendredi : 14 h 00 à 17 h 30
Le samedi : 8 h 30 à 10 h 00

COMMENT RENCONTRER MONSIEUR LE MAIRE ?

Sur Rendez-vous au 04 74 81 12 94